

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, V. MANGEARD, C. CASTELA,  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2016-141/AD/MCC

**Réunion Conseil Municipal du 30 NOVEMBRE 2016**

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ PELTIER BADER  
WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL JACOB GAUCHÉ MASSON DEBELLEMANIERE  
HAUSERMANN

Absents excusés :

S. DUSSIAUX a donné pouvoir à N. HOUDRY  
G. ROYER a donné pouvoir à M. PICCOLI  
P. LAGO a donné pouvoir à C. SIMON  
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à F. PERROLLAZ  
S. PIGNOT a donné pouvoir à D. PELTIER  
J. ENEL a donné pouvoir à B. JEANDEL  
D. DEVITERNE a donné pouvoir à P. HAUSERMANN  
M. MARCHAL-BATT

Absentes :

M. AMOUROUX, I. CHIARAMIDA

Secrétaire : C. SIMON

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Elle lit le message de remerciements et d'explications de A. Liéger, à l'origine de cette demande.

Le Maire rappelle qu'à présent, lors de rassemblement important, un plan de sécurité doit être fait et transmis à l'hôtel de Police de Lobau.

Le formulaire a été rempli et transmis.

G. Nicola explique que la commission a émis un avis favorable pour la prise en charge par l'association des frais de nettoyage.

A. Castela souligne le côté caritatif de ce concert et il estime que la commune ne doit pas faire payer la prestation de nettoyage.

P. Hausermann approuve également la remarque précédente.

C. Simon est d'accord également pour ne rien demander à l'association.

M. Piccoli rappelle que la commune supporte entièrement le coût de cette manifestation.

L. Wehrlen explique que la gratuité de la location correspondrait à l'aide de la commune pour Haïti.

A. André souhaite que la gratuité soit accordée, car cette mise à disposition n'est pas faite à l'association pour un but privé, mais pour une destination caritative.

M. Ogiez rappelle que l'occupation du centre socio-culturel engendre toujours un coût incompressible pour la commune et pour cette raison, souhaite faire payer le nettoyage à l'association.

D. Peltier ajoute que dans les frais engendrés par cette location, figurent également le montage et démontage de la scène.

L. Wehrlen insiste sur le fait que la commune a déjà octroyé une gratuité complète à d'autres occasions.

Cette location a un but très précis, une aide caritative. Aussi, le coût représenté par le nettoyage pourrait correspondre à une aide humanitaire, même si cela reste symbolique.

N. Jacob demande à ce que l'association procède au nettoyage.

V. Bader explique que si la commune facture, le coût du nettoyage, l'association prendra cette somme sur les recettes qui sont destinées à Haïti.

B. Jeandel souhaite que la commune fasse la communication de cette gratuité.

Vote : 13 Pour

11 contre (M. OGIEZ – G. NICOLA – D. PELTIER - S. PIGNOT - F. PERROLLAZ  
D. ZIETERSKI - N. HOUDRY - S. DUSSIAUX I. GAUCHE - M. PICCOLI – G. ROYER)

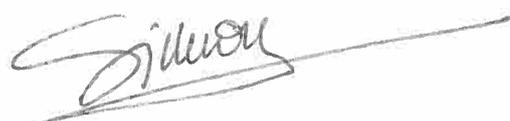
Fait à Pulnoy, le 5 décembre 2016

Le Maire,

  
Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,

  
Claudine SIMON